

Date de convocation : 05/03/2026	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le dix mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Christophe MOULIN, Jean Pierre NOUVET (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (3).

Absente : Colette MORIN (1)

Madame Hélène DREVET a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Subvention exceptionnelle OGEC.

DCM 20260310-10

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'OGEC de Dunières,

Considérant que l'école Saint-Joseph et le collège Don Bosco de Dunières connaissent une baisse des effectifs, liée notamment à une diminution démographique, entraînant une réduction des ressources issues des contributions familiales et du forfait communal,

Considérant l'augmentation significative des charges de fonctionnement, notamment celles liées aux fluides (eau, électricité, gaz), aux équipements, ainsi qu'à des dépenses exceptionnelles (indemnités de licenciement, départs à la retraite, provision prud'homale),

Considérant les mesures de gestion mises en œuvre par l'OGEC afin de maîtriser ses dépenses,

AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_10-DE
Reçu le 26/03/2026

Considérant que, malgré ces efforts, le budget de fonctionnement de l'établissement demeure déficitaire,

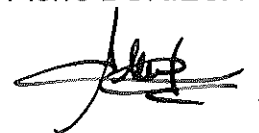
Considérant la nécessité de soutenir financièrement l'OGEC afin de garantir le bon fonctionnement des établissements scolaires concernés,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux abstentions : Patricia SOUCHON et Isabelle MEYNET) :

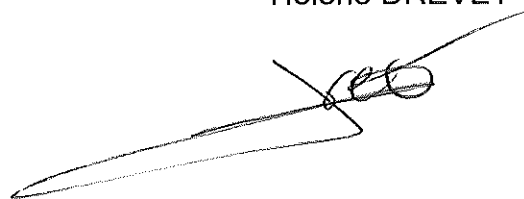
- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'OGEC de Dunières ;
- Précise que cette dépense sera imputée au compte 65748 du budget communal ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Hélène DREVET



AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_10-DE
Reçu le 26/03/2026